



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE  
S

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2018-121

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## **84\_SGAMISE\_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est**

84-2018-09-28-001 - ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2018-28-09-05  
fixant la liste des candidats agréés au recrutement sur titres pour l'accès au grade d'adjoint  
technique principal de 2I classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du  
SGAMI Sud-Est dans la spécialité « Accueil Maintenance Logistique» au titre des emplois  
réservés - session 2018- (2 pages)



Secrétariat Général pour l'Administration  
du ministère de l'Intérieur Sud-Est

Direction des ressources humaines

Bureau du recrutement

**LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST  
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES  
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2018-28-09-05 fixant la liste des candidats agréés au recrutement sur titres pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est dans la spécialité « Accueil Maintenance Logistique» au titre des emplois réservés - session 2018-**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R 413 ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'état ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer,
- VU** l'arrêté ministériel du 20 juillet 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre d'epostes offerts au recrutement pour l'accès au grade d'adjoit technique principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer,
- VU** le PV d'admission de la réunion du jury en date du 4 août 2018 fixant la liste des candidats admis au recrutement sur titres pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est dans la spécialité « Accueil Maintenance Logistique» au titre des emplois réservés - session 2018 ,
- SUR** proposition du Préfet délégué pour la défense et la sécurité,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

Le dossier du candidat déclaré admis au recrutement sur titres d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2017 – dans la spécialité « Accueil Maintenance Logistique », dans le ressort du SGAMI Sud-Est dont le nom suit est agréé:

#### **Sous-commission Menuiserie:**

#### **Liste principale :**

- Monsieur **Éric CHAPOT**

### **ARTICLE 2**

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 28 septembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice des ressources humaines

Pascale LINDER